

OBJET / GAIA

**Tarifs location
salle et matériel
applicables au
1^{er} janvier 2022**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
9 décembre 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Yolande Huguenard, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Yolande Huguenard à M. Didier Irastorza, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy à Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Jacques Lassus à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Alaman à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Maire, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location des salles et du matériel à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Salle des sports

Associations de Cambo manifestation gratuite	150 €
Associations de Cambo manifestation payante	300 €
Associations Hors Cambo manifestation gratuite	700 €
Associations Hors Cambo manifestation payante	1 500 €
Privé	2 000 €

Mur à gauche

Associations de Cambo manifestation gratuite	75 €
Associations de Cambo manifestation payante	150 €
Associations Hors Cambo manifestation gratuite	450 €
Associations Hors Cambo manifestation payante	1 100 €
Privé	1 200 €

Annexe du mur à gauche et dojo

Associations de Cambo manifestation gratuite	30 €
Associations de Cambo manifestation payante	75 €
Associations Hors Cambo manifestation gratuite	90 €
Associations Hors Cambo manifestation payante	165 €
Privé	220 €

Zabalki

Associations de Cambo	90 €
Habitants Cambo	280 €
Hors Cambo	600 €
Dépôt de garantie	500 €

Siège du rugby

Associations de Cambo	90 €
Habitants Cambo	170 €
Hors Cambo	250 €
Dépôt de garantie	500 €

Halle d'animation

Animation à but non lucratif	Gratuité (caution 500 €)
Animation à but lucratif	
• Associations de Cambo	60 € (caution 500 €)
• Associations hors Cambo	200 € (caution 500 €)

Salle de réunion : Elorrimendi – Larrazkena – Centre multiservices

Associations de Cambo	gratuit
Association hors Cambo	29 €/heure
Associations de copropriétaires et privé	29 €/heure
Dépôt de garantie	500 €

Location matériel à l'intérieur de la salle des sports

Tables et chaises - Associations Cambo	gratuit
Tables et chaises – Association Hors Cambo	130 € tables – 130 € chaises
Chauffage - Associations Cambo	gratuit + carburant
Chauffage - Associations hors Cambo	130 € le chauffage + carburant
Estrade - Associations Cambo	160 €
Dépôt de garantie	200 €

Location matériel à l'extérieur de la salle des sports

Tables et chaises - Associations Cambo	gratuit
Chauffage - Associations Cambo	gratuit + carburant
Estrade - Associations Cambo	160 €
Dépôt de garantie	500 €

Location salles communales pour associations sportives et culturelles n'ayant pas de licenciés et non affiliées à une fédération

Associations Cambo	6 €/heure
Associations hors Cambo	15 €/heure

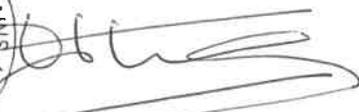
Obligation de fournir :

- Statuts de l'association (déclaration sous-préfecture)
- Assurance de l'association
- Diplôme du professeur
- Tarifs pratiqués
- Bilan moral et financier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza